

Déclaration intersyndicale sur CHSCT dans l'enseignement agricole

Les projets de décrets à examiner ce jour ne répondent pas à la question des CHSCT de proximité

Nos organisations syndicales Alliance du Trèfle, CGT, FO, FSU, UNSA, SUD, demandent, en préalable à la tenue de ce groupe, de travail la réécriture de l'article 14 de l'arrêté de mars 2012 sur les CHSCT dans l'enseignement agricole avec la création de CHSCT de proximité de plein exercice pouvant traiter des questions communes ou spécifiques concernant tout ou partie des personnels des EPLEFPA, en application du décret 82-453 relatif à l'hygiène et la sécurité dans la fonction publique d'état.

Nous rejetons globalement les propositions du MAAF visant à vider de leurs prérogatives les CHSCTREA :

- en créant des commissions de conditions de travail dont les modalités de désignation nient la représentativité syndicale, avec des représentants désignés par la direction ;
- en transférant des prérogatives fondamentales des CHSCT aux CoHS renouvelées et à ces nouvelles CoCT ;
- en réduisant de fait les possibilités d'intervention des représentants des personnels des CHSCT-REA ;
- En restreignant l'intervention des représentants du personnel dans le cadre du droit d'alerte et de droit de retrait en cas de danger grave et imminent ;